



# Ville d'ERQUINGHEM-LYS

Place du Général de GAULLE – 59193  
Tel : 03.20.77.15.27 / fax : 03.20.77.16.20  
E mail : [contact@ville-erquinghem-lys.fr](mailto:contact@ville-erquinghem-lys.fr)

**Arrêté interdiction de circuler et de stationner sur le parking de la poste, aux abords de la rue d'Armentières et du Parc Déliot, du vendredi 5 juillet 2024 18h00 au dimanche 7 juillet 2024 23h00 au droit de la préparation de la Fête Médiévale d'ERCAN**

Arrêté « équipement sportif, fêtes et cérémonies » N° **20242806BRAD02** 2024 E.BLEUSE, Secrétariat

- Le Maire d'ERQUINGHEM-LYS
- Vu le Code des collectivités Territoriales, les articles L.2131-2, L.2231-1, L.2213-2 et L.2213-3,
- Vu le Code de la voirie Routière, article L.113-2 ,
- Vu le Code de la Route, article L.411-1, article R 418-3,
- Vu le code Pénal, article R 610-5,
- Vu le livre 1 du novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière temporaire,
- Vu la nécessité de préparer la fête médiévale d'ERCAN organisée dans le Parc Déliot, le samedi 6 et dimanche 7 juillet 2024,
- Considérant qu'il convient de garantir la sécurité,

## ARRÊTE

*Article 1)* Le vendredi 5 juillet 2024, 18h00 au dimanche 7 juillet 2024, 23h00, il sera interdit de circuler et de stationner sur le parking de la poste en vue de la préparation de l'organisation de la Fête Médiévale d'ERCAN ;

*Article 2)* Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux et poursuivies conformément aux lois.

*Article 4)* Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois, suivant sa publication ou sa notification à l'intéressé.

*Article 5)* La police Municipale et Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie d'ARMENTIERES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté dont ampliation est transmise à :

- Mr le Directeur de l'Unité Territoriale de TOURCOING -LMCU,
- Mr le Commandant du groupement de gendarmerie départementale du Nord,
- Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'HALLENES LEZ HAUBOURDIN,
- Mr le Contrôleur Général, Directeur des polices urbaines,
- Conseil Général, Département du Nord, Direction Départementale de la Voirie, Subdivision d'ARMENTIERES,
- Mr le Directeur de Coordination et d'Information Routière,
- TRANSPOLE,
- Monsieur le Directeur d'ESTERRA,
- Le Service Départemental de Secours et d'Incendie, rue Gambetta à ARMENTIERES
- Le Service Aide Médicale d'Urgence du Centre Hospitalier d'ARMENTIERES,
- La police Municipale
- Les archives communales

Affaire suivie par le secrétariat L.D. : 03.20.77.87.95

Erquinghem-Lys, le 28 juin 2024

Monsieur Olivier JOUCLA

Conseiller Municipal délégué

À la sécurité et aux travaux sur le domaine Public

